

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 16 janvier 2019 portant attribution
de la médaille de la sécurité intérieure**

NOR : INTK1901295A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10,

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille de la sécurité intérieure, échelon or, est décernée à M. Simon CARTANNAZ, sergent à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à titre posthume.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* de la République française, et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 janvier 2019.

CHRISTOPHE CASTANER